



Tél : 02 43 70 20 81
Port : 06 60 57 17 89
mail : sophiecormier@outlook.fr
site web : www.pension-canine-durobinard.fr

Formulaire de pré-réservation

Le propriétaire :

Nom, prénom : Tél :
 Adresse
 Code Postal : Ville :
 Mail :
 Personne à prévenir (Nom et numéro de téléphone) :

Le / Les pensionnaire(s) :

* Entourer la mention exacte

Espèce* : <input type="checkbox"/> chien <input type="checkbox"/> chat	Sexe* : <input type="checkbox"/> femelle <input type="checkbox"/> male
Nom :	Race :
Date de naissance : .. / .. /	Numéro de puce ou tatouage :
stérilisé* : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Espèce* : <input type="checkbox"/> chien <input type="checkbox"/> chat	Sexe* : <input type="checkbox"/> femelle <input type="checkbox"/> male
Nom :	Race :
Date de naissance : .. / .. /	Numéro de puce ou tatouage :
stérilisé* : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Espèce* : <input type="checkbox"/> chien <input type="checkbox"/> chat	Sexe* : <input type="checkbox"/> femelle <input type="checkbox"/> male
Nom :	Race :
Date de naissance : .. / .. /	Numéro de puce ou tatouage :
stérilisé* : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Le séjour :

Nombre de boxes désirés si plusieurs animaux (en fonction des disponibilités) :
 Date arrivée** : Heure** :
 Date départ** : Heure** :
 Chauffage* : oui non (chien : 2 € en sup ; chat : 2 € en sup)

** Pour rappel : Fermé le mercredi journée entière, permanence le dimanche de 18h à 18h30 et fermeture à 16h le samedi. Jours fériés : nous consulter.

Remarques :

(Nourriture spécifique, particularité de caractère, traitement médical, antécédants, etc)

.....

Ce formulaire ne confirme pas la réservation. Suite au retour ce document, vous recevrez un contrat de pension, attestant la prise en compte du séjour de votre (vos) animal (aux).

Règlement de la pension

1.	Protocole sanitaire	Pour être admis dans notre établissement, votre animal doit impérativement être identifié par puce ou tatouage et vacciné à jour (CHPL + Toux de chenil pour les chiens et Coryza, Typhus et Leucose pour les chats). Vous devrez nous fournir à l'arrivée à la pension : son carnet de santé et son document d'identification, lesquels seront conservés en notre possession le temps du séjour de votre compagnon.
2.	Puces, tiques, vers	Si vous ne l'avez pas fait récemment, il est nécessaire d'administrer un traitement antiparasitaire interne et externe avant le séjour pour éviter toute contamination avec les autres chiens ou chats.
3.	Santé et suivi médical	<p>. Le propriétaire certifie que son animal est en bonne santé et exempt de tous parasites. Nous devons être avertis des problèmes de santé, de comportement ou de période de chaleur chez la femelle.</p> <p>. Tout traitement médicamenteux pendant le séjour doit être accompagné d'une ordonnance établie par un vétérinaire. Sous cette condition, nous assurerons la continuité du traitement nécessaire à la bonne santé de votre animal. Nous pratiquons les injections d'insuline.</p> <p>. Le propriétaire nous autorise à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne santé et au confort de l'animal pendant son séjour ; les frais vétérinaires et pharmaceutiques sont à la charge de celui-ci sauf en cas de faute grave reconnue de la pension.</p>
4.	Nourriture	Le coût de la pension étant nourriture comprise, il ne sera accordé aucun rabais dans le cas où le propriétaire tiendrait à fournir les repas. Si tel est le cas, merci de fournir un contenant bien hermétique et solide (type seau ou tupperware) pour éviter la détérioration du contenu.
5.	Séjour longue durée / abandons	Dans le cas de séjour longue durée (à partir d'un mois), le propriétaire s'engage à régler les frais de garde au moins une fois par mois, par avance et à prendre régulièrement des nouvelles de son compagnon. Tout animal non repris à la pension huit jours après la date de départ prévue et sans nouvelles de son maître, sera considéré comme abandonné et s'en suivront les procédures usuelles. Ces mesures, autant financières que morales, sont établies dans le but de limiter les abandons.
6.	Chiens catégorisés	Les chiens de 1ère et de 2ème catégorie sont acceptés avec tous les documents obligatoires relatifs à ces deux catégories, soit la copie du test d'évaluation positif, et la déclaration en mairie. La cour du chenil étant un lieu accueillant du public, la muselière est obligatoire. Dans l'enceinte du chenil, elle ne sera plus utilisée, vous pourrez donc la garder.
7.	Affaires personnelles	Nous fournissons couchages et jouets. Les affaires personnelles sont acceptées, dans la limite d'un couchage et deux jouets par chien. cependant nous déclinons toute responsabilité en cas de détérioration. Nous tenons toutefois à préciser qu'il n'est pas conseillé d'amener un dodo trop fragile ou précieux. En effet, votre animal n'aura pas le même comportement ici que chez vous, et par ennui, pourra se "venger" dessus. Choisissez quelque chose de facilement lavable également, et évitez les rembourrage en mousse.

Le fait pour le propriétaire de nous confier la garde de son animal, marque l'adhésion totale au présent règlement.

Tarifs :

Tous les tarifs suivants s'appliquent par nuitée, nourriture comprise. Chauffage : chien 2 € / chat 2 €.

1 chien	14.90 €	3 chiens	31.50 €	Autres tarifs (longues durées, pension mixte chien + chat, boxes séparés...) nous consulter.
2 chiens	21.50 € (même boîte)	chien sup	8 €	
1 chat	11 €	3 chats	23.10 €	
2 chats	17.60 € (même boîte)	chat sup	5 €	